

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLANIOLES
046-214602211-20220319-28032022-DE Reçu le 30/03/2022 Publié le 30/03/2022

Séance du 28 Mars 2022

**Nombre de
conseillers**

- en exercice	15
- présents	9
- votants	10
- absents	6
- excusés	0
- vote pour :	10
- vote contre :	0
- abstentions :	0

Convocation :21/03/22

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit Mars à 20 heures, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Planioles sous la présidence de M. Guy LACOUT, Maire.

Etaient présents : BAGNAUD Jean-Philippe, FARGUES Alain, GARCETTE Pascale, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, MAZET-LACOMBE Emeline, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane,

Etaient absents/excusés : Lucette CARSAC, FELIX Dimitri (pouvoir à LACOUT G), FOUQUET Camille, LACHERET Jean-Christophe, MONTJAUX Morgan, TAURAND François

Délibération n°
CM28032022-02

OBJET

**VOTE DU
BUDGET
PRIMITIF 2022
DE LA
COMMUNE.**

Secrétaire de séance : **Jocelyne LECORNE** a été désignée comme secrétaire de séance

Le Compte administratif 2021 de la commune faisant apparaître un excédent de fonctionnement de **93 926.72 €**, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter :

- la somme de **17 333.31 €** à la section d'investissement,
- la somme de **76 593.41 €** à la section de fonctionnement et de voter le budget 2022 de la commune :
-

Le budget communal 2022 s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Fonctionnement	336 721.41 €
Investissement	106 538.31 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 28 Mars 2022.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 28/03/2022
et publication ou
notification
du 28/03/2022*

Le Maire,
Guy LACOUT.

